

femmes, celles qui n'ont pas assez d'argent pour se payer une nounou, celles qui sont seules à élever leurs enfants.... Triste refrain connu.

Trois manifestations ont déjà eu lieu devant la mairie. Une intersyndicale large s'est constituée avec le personnel des écoles, les enseignantEs, les animateurEs de la ville, le collectif DZ, MPE 13 (nouvelle fédération de parents d'élèves). Seul le syndicat FO enseignants et territoriaux manque à l'appel. De très nombreux parents se sont organisés par école ou groupe scolaire pour faire entendre leur colère face à l'incompétence de la mairie et le mépris affiché. Les animateurEs de la ville ont aussi manifesté et se sont mis

en grève dès le début pour réclamer une concertation et des conditions de travail décentes. SUD éducation s'est toujours opposé à cette réforme qui n'améliore pas les rythmes des enfants tout en dégradant les conditions de travail des enseignantEs et des personnels municipaux et d'animation. D'autant plus que cette décentralisation d'une partie des heures passées à l'école laisse accroître les inégalités entre les communes suivant leur richesse.

Cependant, une fois la loi votée, nous trouvons inadmissible que la mairie de Marseille qui dépense des millions pour le stade vélodrome ne se donne pas les moyens de réaliser dans des

conditions correctes l'accueil et l'animation des activités périscolaires...

C'est pourquoi SUD éducation, à Marseille, fait partie de cette intersyndicale.

Aujourd'hui la ville annonce que des activités commenceront vendredi 3 octobre dans 42 écoles pilotes. (il y a 445 écoles à Marseille) On croit rêver !!

Les autres écoles attendront...

L'intersyndicale a demandé à la mairie d'organiser une table ronde avec les parents, le personnel, les animateurEs et les enseignantEs afin d'amorcer un dialogue qui aurait dû avoir lieu il y a plusieurs mois !!

TROP DE GENS NE SAVENT PAS QUE M.PEILLON A GRACIEUSEMENT AUTORISE LES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT A NE PAS APPLIQUER LA REFORME,

donc..... le privé ne l'applique pas : on peut imaginer que l'an prochain de nombreuses familles vont se précipiter sur les écoles privées (si ce n'est déjà fait....).



droits **RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE :**
UN DROIT À FAIRE RESPECTER

De nouvelles modalités viennent réglementer l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

L'arrêté du 29 août 2014 est confirmé par la parution du BO du 18 septembre 2014.

L'article 5 du décret du 28 mai 1982 donne « la possibilité aux personnels d'assister pendant leur temps de service à une réunion d'information syndicale dans la limite d'une heure par mois. » Toutefois « la participation des personnels enseignants à ces réunions ne doit pas entraîner la fermeture des écoles. »

Pour le premier degré, ces heures doivent être regroupées sur trois demi-journées par année scolaire, dont une « pendant le temps de service devant élèves, sous réserve de définir des modalités de prise en charge des

élèves dans le respect des nécessités de service. »

« Afin de garantir cette prise en charge des élèves, les modalités d'organisation des réunions d'information syndicale font l'objet d'une concertation entre, d'une part, les organisations syndicales organisatrices et, d'autre part, les inspecteurs de l'Éducation nationale, au moins une semaine avant chacune des dates retenues. » Par ailleurs chaque enseignantE est tenuE de prévenir son IEN de sa participation au moins 48 heures avant la date de la RIS.

On est donc loin du compte : tout d'abord nous devrions pouvoir bénéficier de 4 RIS par an (une heure par mois X 12), ensuite toutes les RIS devraient pouvoir se faire pendant le temps devant élèves, enfin, si l'on peut comprendre l'idée d'éviter la fermeture éventuelle d'écoles pour fait de participation à une RIS, il revient à nos

IEN d'organiser les modalités de remplacement des enseignantEs concernéEs.

En début d'année, nous avons interpellé le DASEN pour savoir quelles mesures il avait prises pour la mise en œuvre des dispositions prévues à l'article 1er de l'arrêté du 29 août, notamment en ce qui concerne l'organisation des RIS. Pour l'instant, aucune réponse.

Mais d'ores et déjà, des IEN ont refusé la participation d'un certain nombre de collègues aux RIS.

Nous ne devons pas laisser les pseudo « nécessités de service » permettre que nos droits soient bafoués. Pour cela soyons nombreux à participer aux RIS.

Prochaine RIS de SUD éducation 13 : mercredi 26 novembre 2014 à 9h au local 29 bd Longchamp, 13001 Marseille